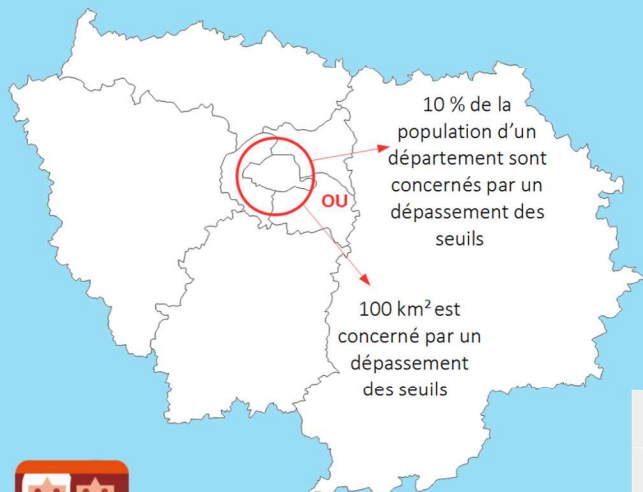


LES MESURES D'URGENCE

en cas d'épisode de pollution

Pour gérer les épisodes de pollution et réduire rapidement les émissions de polluants, un nouvel arrêté interpréfectoral définit les procédures d'information du public et les mesures d'urgence.

Un pic de pollution, c'est quoi ?



décide des mesures après consultation d'un comité d'experts et d'un comité d'élus



Deux seuils

	INFORMATION-RECOMMANDATION*	ALERTE**
particules	50 µg/m ³	80 µg/m ³
ozone	180 µg/m ³	240 µg/m ³
Dioxyde d'azote	200 µg/m ³	400 µg/m ³

* Quand une exposition de courte durée a des conséquences immédiates sur les populations sensibles

** Quand une exposition de courte durée a des conséquences immédiates sur toute la population

Diffusion d'informations et de recommandations sanitaires et environnementales

Diffusion d'informations et de recommandations sanitaires et environnementales

Mesures de restriction d'activités ou de circulation

Les principales mesures d'urgence

TRAFIC ROUTIER

- Renforcer les contrôles "pollution"
- Abaisser la vitesse maximale autorisée de 20 km/h
- Obliger les poids-lourds en transit à contourner l'agglomération
- Interdire la circulation pour les véhicules les plus polluants : instauration de la circulation différenciée



CHAUFFAGE

- Limiter la température à 18°C
- Interdire l'utilisation du chauffage au bois en appoint ou d'agrément

AUTRES

- Interdire totalement les activités de brûlage à l'air libre
- Arrêter ou reporter certaines activités industrielles ou agricoles



La persistance, c'est quoi ?

C'est le dépassement du seuil d'information pendant au moins deux jours consécutifs, sans pour autant dépasser le seuil d'alerte. Dans ce cas, le Préfet de police peut mettre en oeuvre des mesures contraignantes dès le deuxième jour.